



CONVENTION-CADRE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE / CCI MARSEILLE PROVENCE

PRÉAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence, référent du développement économique sur son territoire, en définit les orientations stratégiques et les modalités de déploiement afin de favoriser la croissance des entreprises et l'attractivité du territoire. Les lois NOTRe et MAPTAM ont ainsi conféré aux Métropoles d'importantes prérogatives économiques, comme la co-construction du SRDEII, le co-pilotage avec les Régions des pôles de compétitivité, mais aussi l'élaboration des schémas métropolitains de développement économique, l'immobilier et le foncier économiques, l'aide à la création et la reprise des entreprises, l'animation territoriale et la promotion internationale, l'attractivité et le marketing du territoire.

Elle s'appuie sur la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), agence de développement économique, qui est son interlocuteur privilégié en tant que CCI métropolitaine (loi n°2010-853 du 23 juillet 2010) et membre de l'Association des CCI métropolitaines. Les grandes métropoles françaises sont en effet engagées dans un processus de convention avec leurs CCI sur le plan du développement économique.*

La CCIMP, au cœur des besoins du secteur privé, représente les intérêts des 94 000 entreprises du territoire, dont elle est le porte-voix et dont elle tire sa légitimité. Elle est ainsi à même de contribuer par un apport stratégique et opérationnel aux grands axes du développement économique (appui à l'entreprise, appui au territoire et, sur certains aspects, formation) et à leur mise en œuvre, pour le compte des objectifs et ambitions de la stratégie métropolitaine et en cohérence avec les attentes des entreprises.

I. OBJET DE LA CONVENTION

La Métropole Aix-Marseille Provence et la CCI Marseille Provence souhaitent unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire métropolitain. En ce sens, la Métropole est en train d'élaborer son Agenda économique, qui sera présenté aux Elus au printemps 2017 et qui fait l'objet d'une concertation étroite avec les acteurs économiques, au premier rang desquels la CCIMP.

De notre lecture partagée des enjeux, nous retenons, de manière non exhaustive :

- créer des emplois pour tous ;
- renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire pour les investisseurs et les talents ;
- développer l'entrepreneuriat innovant en lien avec la recherche et l'enseignement supérieur ;
- soutenir un développement économique plus équilibré ;
- proposer le foncier nécessaire au développement économique ;
- mettre en place une stratégie de soutien au financement des entreprises et en assurer la concrétisation ;
- internationaliser le territoire dans ses dimensions business, investissements coopération ;

* Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires au commerce, à l'artisanat et aux services

Pour cela, elles fixent dans la présente convention-cadre les grandes lignes de leurs priorités communes ainsi que les domaines à enjeux, qui nécessitent une convergence des actions et des moyens.

Cette convention-cadre sera ensuite, en tant que de besoin, déclinée dans des conventions spécifiques à chaque action ou groupe d'actions : affichage de visions et positions dans les contributions aux grands documents structurants (SRDEII...), lobbying, construction de stratégie et d'outils correspondants, conception et organisation partenariale d'événements internationaux voire délégation à la CCIMP de missions spécifiques.

Les signataires privilégient l'action et les impacts forts à court terme (2017-2018) et ils mèneront en parallèle un travail à plus long terme qui pourra conduire à réajuster la convention dans une démarche d'évaluation continue.

UNE AMBITION COMMUNE TRANSFORMER LE TERRITOIRE AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

S'appuyant conjointement sur les très nombreuses études et analyses produites ces dernières années (OCDE, Mission de préfiguration, CD13 avec les Etats généraux de Provence, MPM avec « Stratégie en actions », CCIMP avec Christian Saint-Etienne, et de manière plus actuelle l'Agenda économique de la Métropole), la CCIMP et la Métropole s'accordent sur l'urgence de transformer le territoire pour le hisser aux standards internationaux.

Le programme de mandature de la CCIMP, qui guidera son action pour les cinq prochaines années, constitue le socle de sa contribution aux schémas sectoriels de la CCI Provence Alpes Côte d'Azur. Le SRDEII est pris en considération par ces schémas sectoriels comme par la stratégie économique de la Métropole. Ce cadre renforce la pertinence de l'élaboration partagée d'une stratégie métropolitaine de développement économique.

La mise en place d'une gouvernance économique du territoire constitue la première clé pour partager les grands enjeux et investissements. C'est pourquoi la Métropole entretient des relations de travail avec la CCIMP et les autres partenaires.

C'est particulièrement vrai pour « l'offre territoriale » marquant la qualité d'un territoire : offre de transports pour la mobilité des salariés (avec notamment l'Agenda de la mobilité) ; logements permettant le parcours résidentiel au plus près des emplois mais aussi THD, réduction des risques de fracture énergétique, emplois pour tous les niveaux de qualification, offre de formation adaptée, centres-villes attractifs, propres et sûrs, préservation et valorisation des espaces agricoles et naturels...

Une attention soutenue sera portée aux grands équipements comme l'Aéroport Marseille Provence, dont la privatisation doit être pensée au service du développement du territoire et de ses entreprises, ou le Grand Port maritime de Marseille atout majeur du développement économique, de l'industrie, de la logistique et de l'innovation, pour en faire le premier port de Méditerranée.

L'approche métropolitaine des questions de foncier économique - en lien avec les grands projets - permettra de répondre aux besoins des entreprises (1450 ha d'ici à 2030) par un travail conjoint sur les espaces à commercialiser en priorité et ceux à requalifier, ainsi que par des positions et avis veillant à préserver la vocation et la destination économique des zones foncières existantes, en développement ou en projet.

UNE METROPOLE ATTRACTIVE ET OUVERTE AU MONDE

OUVERTURE AU MONDE

Zone de croissance pour le développement des entreprises métropolitaines et régionales, porte d'entrée de l'Afrique, la Méditerranée est une priorité pour Métropole AMP et la CCIMP en matière de coopération internationale et de diplomatie économique.

Les signataires pourront s'appuyer sur une stratégie d'internationalisation conjuguant attractivité, business et diplomatie économique, en optimisant des outils comme Provence Promotion et en faisant appel à des réseaux comme ANIMA, l'Ascame ou la CPCCAF, à des partenariats structurants existants ou à créer et à des jumelages.

AMP et CCIMP partagent la nécessité de concevoir ensemble des outils de l'attractivité, de mettre en place des équipes (task-force international) des dispositifs et des lieux opérationnels pour déployer un accompagnement au plus près des attentes des investisseurs, en s'appuyant notamment sur des lieux emblématiques et des ambassadeurs ayant investi et réussi dans la métropole.

Les deux signataires envisagent de prioriser conjointement, et en lien étroit avec les autres acteurs concernés, les pays cibles spécifiques au territoire métropolitain, notamment sur les zones Euromed-Afrique, terrain de jeu naturel du territoire à l'international, à attaquer sous la forme de missions économiques à l'étranger (calendriers, objectifs). De la même manière, ils partagent la volonté de faire émerger, en les attirant ou les organisant, de grands événements business internationaux, en lien avec les filières prioritaires, qui viendront conforter cette stratégie et assurer la visibilité de la métropole.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET RAYONNEMENT TOURISTIQUE

Pour pouvoir exploiter les nombreux atouts du territoire et faire converger des moyens non négligeables sur des projets communs, une stratégie globale d'attractivité s'impose. Elle implique la mise en œuvre d'une gouvernance collective, à co-construire rapidement notamment à travers le pilotage conjoint de l'Agence de promotion métropolitaine Provence Promotion. Celle-ci mettra en œuvre la stratégie métropolitaine de promotion et de prospection à l'international de nouveaux investisseurs. Son horizon est métropolitain, et embrasse l'ensemble de la Provence.

La création d'une image pour l'ensemble du territoire, incluant d'éventuelles déclinaisons pour valoriser plus précisément filières d'excellence, grands projets et pépites, afin d'augmenter la notoriété de la Métropole et le développement des entreprises, est l'un des premiers chantiers. La Métropole y travaille actuellement, en lien étroit avec la CCIMP et de manière collégiale, notamment au sein du groupe de travail sur le marketing territorial.

Cela passera également par une coordination plus resserrée des moyens de promotion de la CCIMP et de la Métropole AMP, comme par exemple l'étude pour la définition d'une exploitation conjointe du Provence Business Skylounge dédié au business et au réceptif « haut de gamme » situé aux 29e et 30e étages de la future tour La Marseillaise, mais aussi la création d'un Bureau de la Métropole AMP à Paris au sein des Bureaux de la CCIMP gérés par sa filiale WTC SA. L'accueil de grands événements internationaux, la mise en place d'une stratégie métropolitaine du tourisme, intégrant notamment la promotion de la croisière et le développement du tourisme d'affaires, figurent également au premier rang des initiatives à engager. Le territoire aura tout à gagner en se positionnant comme un territoire d'expérimentation notamment en matière de smart city et de e-tourisme. Des efforts de promotion sur de grands salons, comme le MIPIM, le SIMI et le SDE, seront renforcés entre Métropole et CCIMP et leurs partenaires.

Aix-Marseille-Provence devra également miser sur la qualité de l'accueil notamment par le renforcement de l'attractivité des centres-villes attractifs, à réinventer autour de leur identité spécifique parfois, autour de nouvelles dynamiques urbaines souvent, afin de susciter l'envie.

METROPOLE ENTREPRENEURIALE ET INNOVANTE

BUSINESS ET INNOVATION

Il est nécessaire d'accompagner les jeunes entreprises, dans leurs premières années de vie, en proposant notamment un environnement attractif pour les start up. Il faut aussi positionner la

Métropole comme lieu de soutien et d'accélération des expérimentations et démarches de smart cities. Objectif : devenir un territoire d'expérimentation exemplaire, attractif et novateur pour les entreprises.

Start up innovantes ou simples jeunes pousses, pépites de rang international ou entreprises plus classiques... pour toutes la question des financements est cruciale (trop de dépendance aux banques, faible rentabilité, faiblesse des fonds propres, difficultés de trésorerie...). Il y a là un modèle métropolitain à inventer autour du concept « Aix Marseille Provence Place financière » développé par la CCIMP et auquel la Métropole pourra s'associer en travaillant conjointement avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, la Métropole va préparer une stratégie d'innovation pour son territoire. Elle s'appuie, notamment, sur trois technopôles (Château-Gombert, Luminy et l'Arbois) et plusieurs pépinières innovantes. La CCIMP pourra y contribuer notamment par l'expertise issue de son implication dans les grands projets métropolitains et les opérations d'intérêt régional : travail commun sur « l'atterrissage » des filières, sur la co-construction des formats d'intervention auprès des TPE-PME pour favoriser l'accompagnement des start up et la diffusion et la prise en compte de l'innovation par les entreprises du territoire. Les savoir-faire opérationnels de la CCIMP peuvent aider à l'exécution sur le terrain de ces grands axes métropolitains.

Autre défi majeur, celui de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise qui nécessite une mise en cohérence des offres et des moyens d'intervention, à commencer par ceux de la CCIMP et de la Métropole afin de permettre un accompagnement plus performant et durable des créateurs d'entreprises sur le territoire.

D'autres défis sont ouverts, tels l'intégration du développement durable comme opportunité de business et d'innovation ou l'accès aux marchés publics dans l'esprit du Small business act de la Région.

DIGITALISATION/NUMÉRIQUE

Plus accessibles, plus connectées : Métropole et CCIMP prennent le virage du numérique et pourront ainsi proposer une nouvelle offre de service aux entreprises. En matière de développement numérique, la Métropole va développer son plan de numérisation du territoire. Il prendra en compte la dimension infrastructures (notamment THD) ainsi que celle des nouveaux usages et le développement de nouvelles applications pour rendre la métropole et ses habitants « plus intelligents ».

En parallèle, la CCIMP a développé l'outil CCI Store pour le compte des CCI de France. Les deux parties pourront travailler ensemble sur les synergies et coopérations sur ces deux sujets.

Ces démarches pourront converger vers une simplification, pour l'entreprise (notamment pour les TPE/Pme et les Start-up, de l'accès aux informations et aux équipes en capacité de répondre à leurs attentes. Par ailleurs, il est indispensable d'accélérer la transition numérique des entreprises par une offre d'ingénierie complète et unifiée.

Des projets comme le Smart Port (amélioration de la performance portuaire par la numérisation de son environnement) ou The Camp (campus d'innovation technologique dédié à la ville intelligente de demain) soulignent l'étroite intrication qui existe entre digitalisation et innovation, y compris territoriale.

Enfin, la digitalisation sera un des outils-clé à déployer dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'image et de marque destinée à valoriser par le biais des nouvelles technologies le territoire de la métropole, ses entreprises, ses filières et ses grands projets à des fins de développement économique, touristique, médiatique.

UNE METROPOLE COMPETITIVE

FILIÈRES ET GRANDS PROJETS MÉTROPOLITAINS

La Métropole, la CCIMP et leurs partenaires, ont affiné ensemble leur vision des six grandes filières d'excellence du territoire.

Il s'agit de :

- Santé
- Aéronautique-Mécanique
- Maritime-Logistique
- Industries numériques et créatives
- Environnement et Energie
- Art de vivre et Tourisme

Elles partagent la nécessité de les accompagner afin de créer des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie de la métropole. Les besoins sont nombreux : valorisation des entreprises pépites, accompagnement de leur parcours résidentiel et financier, renforcement de leur ancrage territorial, identification de l'ensemble de leurs besoins.

Ce travail sur les filières d'excellence doit se compléter d'un accompagnement des filières en mutation pour favoriser au maximum le maintien des emplois y compris par des transferts sur les nouvelles activités. Les filières en émergence (sport, cinéma,...) seront aussi explorées afin d'en évaluer le potentiel territorial et les conditions de développement.

Les grands projets métropolitains, qui signent particulièrement les capacités d'innovation du territoire, constituent des éléments-clés des Opérations d'intérêt régional définies par le Conseil Régional. Ils feront l'objet d'une attention soutenue et conjointe de la Métropole et de la CCIMP, à travers la mise en œuvre d'une offre étroitement coordonnée d'accélération, au sein de la gouvernance économique du territoire.

La proximité de la CCIMP avec le tissu d'entreprises lui permettra d'identifier certains de ces besoins pour alimenter les réflexions métropolitaines mais aussi pour mettre en œuvre au plus près du terrain des actions pertinentes issues de ces réflexions.

FORMATION ET TALENTS

Pour réduire le nombre de personnes sans emploi, le nombre d'emplois non-pourvus et anticiper les besoins en compétences des filières d'avenir, l'enjeu de la formation doit être placé au cœur des priorités.

Dans le cadre de leurs réflexions, la Métropole et la CCIMP s'associeront pour élaborer de nouvelles propositions d'action en lien avec les grands acteurs du territoire sur la formation.

Un module spécifique dans la stratégie de marketing territorial permettra également de valoriser l'excellence de l'offre de formation supérieure d'AMP (AMU, Kedge...).

En capitalisant sur le succès de l'opération RSA que la CCIMP mène depuis 2006 avec le CD 13, les signataires souhaitent expérimenter d'autres dispositifs d'accompagnement innovants. Ceux-ci pourront concerner aussi bien la formation des dirigeants que l'employabilité des (futurs) salariés.

UNE METROPOLE DE PROXIMITE, FACILITANT LA VIE DES ENTREPRISES

COMMERCE ET CŒUR DE VILLES

AMP et CCIMP appuient leur vision commune sur les tendances du commerce de demain : croissance du e-commerce, réinvention du concept des boutiques vers des showrooms, présence

des grandes chaînes dans la plupart des bassins commerciaux en périphérie et au centre des grandes villes et obsolescence annoncée de certains types de centres commerciaux...

Pour s'adapter, les commerces, en particulier les commerces de proximité, devront modifier leur gamme, leur fonctionnement, voire leur concept... mais avant tout investir la dimension numérique du commerce et rechercher l'innovation sous toutes ses formes. L'accompagnement de cette mutation constitue une priorité majeure pour la Métropole et la CCIMP.

Les signataires souhaitent aussi accompagner l'implantation des nouveaux commerçants. Elle se fera au sein du Schéma Métropolitain d'urbanisme commercial qui devrait intégrer la logistique urbaine et se nourrir de la réflexion sur les centres-villes attractifs et sur l'offre territoriale. Des outils mutualisés, comme l'observatoire du commerce, permettront de disposer d'une connaissance fine du tissu commercial et de ses évolutions.

La CCIMP propose aux communes ou groupements de communes un accompagnement opérationnel au développement commercial ou à la redynamisation des centres-villes, dans une lecture à la fois métropolitaine et de grande proximité et en lien avec le schéma métropolitain d'urbanisme commercial.

Cette approche inclut, au-delà du commerce, le tourisme mais aussi les nouvelles formes urbaines du développement économique ou les évolutions urbanistiques indispensables à un centre-ville attractif.

En conjuguant leurs actions, les deux partenaires pourront mieux accompagner tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat, proposer une stratégie, mettre en place des outils.

La Métropole souhaite répondre à une double problématique liée au commerce : le développement des grandes enseignes, plus souvent en zones péri-urbaines, qui se fait en parallèle d'un délaissement des centres-villes et de leur cœur commercial, à travers un schéma d'urbanisme commercial métropolitains et des outils d'accompagnement et de soutien des commerçants et artisans pour reconquérir les cœurs de ville.

Sur ces points la CCIMP pourra nourrir autant que de besoin la stratégie, notamment par la co-construction du Schéma d'urbanisme commercial.

VIE DES ENTREPRISES

Pour répondre au mieux aux attentes du monde économique et optimiser les moyens mis en œuvre de part et d'autre pour construire une métropole qui facilite la vie des entreprises, la proximité de la CCIMP avec les entreprises sera pleinement exploitée, tout comme ses capacités de mise en œuvre opérationnelle sur le terrain.

Les nombreuses remontées « terrain » de la CCIMP, son offre d'ingénierie du développement économique aux zones d'activités et aux communes (études, analyses de données, observatoires...), ainsi que ses actions business seront coordonnées avec les actions de la Métropole pour une meilleure prise en compte des besoins des entreprises et des impacts des projets d'aménagement.

L'objectif partagé de la Métropole et de la CCIMP consiste ainsi à mettre en place une organisation simple et efficace au service des entreprises, avec :

- une coordination des équipes,
- des accès simplifiés pour les entreprises à travers le guichet unique à co-construire, en lien avec le guichet unique régional,
- une offre d'accompagnement à chaque étape de la vie de l'entreprise, notamment à travers la mise en réseau des structures d'aides et d'accompagnements à la création et au développement des entreprises,
- la facilitation des relations donneur d'ordres / PME, où l'expertise BtoB de la CCIMP sera des plus pertinentes,
- de permettre l'accès au THD pour toutes les entreprises
- et d'apporter des solutions foncières et immobilières à travers le Schéma métropolitain du foncier économique où la Métropole associera étroitement la CCIMP ainsi que ses autres partenaires.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La mise en œuvre de la présente convention passe par l'instauration de plusieurs conditions :

- Une instance de gouvernance en charge du suivi et du déploiement de cette convention à deux niveaux, politique et technique ;
- Un programme d'études conjoint et phasé afin de nourrir et explorer les différents axes stratégiques énoncés, en mutualisant, si besoin avec d'autres acteurs du territoire ;
- Un partage de connaissances et de compétences pour établir des prises de positions coordonnées ;
- Un programme annuel des opérations Entreprises et Proximité que partageront Métropole et CCIMP
- Par ailleurs, la Métropole associera étroitement la CCIMP, parlement des entreprises, aux volets stratégiques et opérationnels des différents schémas et stratégies pertinents.

Fait à Marseille, le

JEAN-CLAUDE GAUDIN
Président de la Métropole
Aix-Marseille Provence

JEAN-LUC CHAUVIN
Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Marseille Provence